

MÉMOIRE

présenté dans le cadre de la consultation sur le projet de loi n°56

Loi sur la transparence en matière de lobbyisme

Par



Fédération québécoise
des chasseurs et pêcheurs

Mars 2016

Sommaire

Présentation de la Fédération québécoise des chasseurs et pêcheurs (FédéCP)	3
<i>Sécurité nature</i>	4
<i>Héritage faune</i>	6
<i>La FédéCP en chiffres</i>	8
<i>Le rôle social des associations de chasse et de pêche au Québec</i>	8
Position de la FédéCP à l'égard du projet de loi n°56	9
La relève des chasseurs et pêcheurs plus importante que jamais : Qui va s'en occuper?	12
La FédéCP; un canal de communication gouvernement-utilisateurs.....	13
Tables faune nationale et régionales	14
Fédération des Trappeurs Gestionnaires du Québec.....	15
Fédération québécoise pour le saumon atlantique	15
Zecs Québec	16
Général	16
Surcharge administrative et sanctions applicables	17
Conclusion et recommandations.....	19

Présentation de la Fédération québécoise des chasseurs et pêcheurs (FédéCP)

Active depuis 1946, la Fédération québécoise des chasseurs et pêcheurs (FédéCP) est un organisme sans but lucratif (OSBL) qui représente les chasseurs et les pêcheurs du Québec. Elle fête cette année ses 70 ans d'existence. Comptant parmi les plus anciennes organisations à vocation faunique de la province, sa mission est de contribuer, dans le respect de la faune et de ses habitats, à la gestion, au développement et à la perpétuation de la chasse et de la pêche comme activités traditionnelles, patrimoniales et sportives, en toute équité avec les autres utilisateurs de la faune. La FédéCP agit dans trois principaux champs d'action:

- La défense des droits des chasseurs et pêcheurs; afin de s'assurer que toutes mesures réglementaires relatives à la chasse et à la pêche respectent le caractère de la Loi sur la conservation et de la mise en valeur de la faune;
- L'éducation; afin de s'assurer que les chasseurs et les pêcheurs pratiquent leurs activités de façon sécuritaire et selon l'éthique d'usage;
- La préservation des habitats fauniques; afin d'assurer de maintenir en santé les populations de gibiers et de la faune en général.

Le traitement démocratique des dossiers est assuré par une structure régionale à l'échelle québécoise. Dans la structure de la FédéCP, 14 régionales sont chacune gérées par un conseil d'administration. Des présidents régionaux sont élus dans ces 14 régions par leurs associations membres.

Ces 14 présidents régionaux font partie du conseil d'administration de la FédéCP, auquel s'ajoutent le président élu par l'assemblée générale annuelle et six membres cooptés qui comblent des besoins spécifiques; pour un total de 21 membres.

L'ensemble de ces 14 régions représente un total de 190 associations de chasseurs et pêcheurs, organismes sans but lucratif, qui ont des buts et objectifs compatibles avec ceux de la FédéCP.

Ces associations représentent à leur tour près de 125 000 membres. **L'ensemble des acteurs de la vie démocratique de la Fédération québécoise des chasseurs et pêcheurs sont des membres bénévoles, qui œuvrent au sein d'organismes sans but lucratif.**

La FédéCP est reconnue, comme membre de la Table nationale de la faune, par la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune (C-61.1) et comme représentante des chasseurs et pêcheurs auprès du gouvernement du Québec. Selon les termes mêmes de la loi, la Table nationale de la faune conseille le ministre sur toute question qu'il lui soumet concernant la conservation et la mise en valeur de la faune, particulièrement dans les domaines du développement, de la promotion et de la relève en matière de chasse, de pêche et de piégeage.

Dans l'application de ces champs d'intervention, la FédéCP peut également compter sur l'appui de ses filiales, Sécurité nature et sa fondation Héritage faune, principalement au niveau du développement d'un comportement responsable du chasseur et pour la promotion de la conservation et la mise en valeur de la faune.

Sécurité nature

La filiale Sécurité nature fut créée en 1995. Elle est incorporée à titre d'organisme sans but lucratif et est administrée par un conseil d'administration composé de sept membres. L'organisme, maître d'œuvre de la FédéCP en matière d'éducation, compte une dizaine d'employés et **455 moniteurs bénévoles, dont 26 autochtones, répartis dans toutes les régions du Québec.** Les principales responsabilités de Sécurité nature consistent à:

- Élaborer des programmes d'éducation en matière d'interprétation de la nature, de la protection et de la mise en valeur de la faune et de ses habitats, ainsi que de la sécurité des personnes pratiquant des activités de plein air.
- Éditer du matériel éducatif relatif à la connaissance, à la conservation et à la mise en valeur de la faune et de ses habitats, ainsi qu'à des activités connexes aux loisirs de plein air.

Sécurité nature est l'organisme mandaté par le gouvernement, depuis 1972, pour assurer la diffusion de la plupart des cours du Programme d'éducation en sécurité et en conservation de la Faune (PESCOF) au Québec. Les différents cours de ce programme mènent à l'obtention des certificats nécessaires pour pratiquer des activités de chasse au Québec. Sécurité nature diffuse

également le cours canadien de sécurité dans le maniement des armes à feu (CCSMAF), complémentaire au PESCOF. Par le biais du travail de ses bénévoles, Sécurité nature a assuré la formation d'au-delà de 275 000 participants depuis les cinq dernières années. Les moniteurs sont à la base des bénévoles impliqués au sein d'associations de chasse et de pêche qui diffusent les cours du PESCOF. Afin de compter un nombre suffisant de moniteurs pour répondre à la demande grandissante de cours au Québec, la vitalité des associations est primordiale. Sans cette structure basée sur le bénévolat, la prestation des cours entraînerait des coûts faramineux à l'État et aux usagers.

Le cours d'initiation à la chasse avec arme à feu (ICAF) est la porte d'entrée des nouveaux chasseurs. Depuis 20 ans, les moniteurs bénévoles de Sécurité nature ont formé pour ce cours 283 000 personnes dans toutes les régions du Québec.

RÉPARTITION RÉGIONALE DES PARTICIPANTS À LA FORMATION ICAF AU COURS DES 20 DERNIÈRES ANNÉES

ICAF

Bas-St-Laurent	16 000
Saguenay-Lac-St-Jean	25 250
Capitale-Nationale	33 500
Mauricie	11 750
Estrie	18 000
Outaouais	20 750
Abitibi-Témiscamingue	21 250
Côte-Nord	10 000
Nord du Québec	1 000
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	10 000
Chaudière-Appalaches	15 750
Lanaudière	16 500
Laurentides	18 500
Montréal-Laval-Montérégie	56 500
Centre-du-Québec	8 250

De 1996 à 2015 283 000

De 2006 à 2015 (10 ans) 170 000

De 2011 à 2015 (5 ans) 92 000

Héritage faune

Héritage faune, la fondation officielle de la Fédération québécoise des chasseurs et pêcheurs, a été fondée en 1980. Le conseil d'administration est composé de dix membres. Il s'agit de la première fondation québécoise à se donner pour mission la restauration des habitats fauniques et le développement de la relève.

En plus d'offrir diverses sources de financement pour permettre la réalisation des projets d'aménagement faunique, elle offre la formation nécessaire aux associations sous forme de cours et de soutien permanent. Elle se consacre plus spécifiquement à promouvoir, susciter et soutenir divers projets d'aménagement faunique, aquatique et terrestre, ainsi que des études, des recherches et des programmes d'éducation publique valorisant la faune et ses habitats.

Par les programmes de bourses, d'aides financières et de subventions qu'elle administre, Héritage faune soutient chaque année le travail effectué par les différentes associations de chasse et de pêche membres à la grandeur du Québec. En 2015, ce sont plus de 207 000 dollars qui ont été octroyés par la Fondation pour le soutien aux activités d'aménagement et de restauration des habitats fauniques, de promotion et de développement de la relève.

Au cours des 16 dernières années, près de 1,1 million de dollars ont été investis par Héritage faune dans quelque 1150 projets pour soutenir les associations membres dans leurs démarches de promotion afin de favoriser la relève dans les activités de chasse et de pêche. Sur le plan des projets d'aménagement et restauration, ce sont près d'une trentaine de projets qui sont soutenus annuellement, totalisant un investissement de 55 000 dollars en 2015.

Le financement et le soutien technique offert par la Fondation dans les projets menés par les régionales viennent agir positivement sur le rôle social, le dynamisme, l'implication et la rétention des bénévoles dans les FédéCP régionales ainsi que dans les associations de chasse et de pêche au Québec. De plus, les associations investissent énormément de ressources dans des projets à vocation faunique dans leurs milieux respectifs et la Fondation en supporte plusieurs dans leurs démarches. Chaque projet mis sur pied implique la création, par les bénévoles, de partenariats locaux et/ou régionaux avec le milieu municipal, les différents paliers gouvernementaux, des organismes privés, etc. L'accessibilité et la qualité des communications entre les bénévoles et les décideurs sont la clé du succès des différents projets menés sur le

terrain. Pour obtenir des résultats significatifs et des retombées positives dans les communautés locales, ce sont souvent plusieurs partenaires qui doivent travailler conjointement et étroitement. Le canal de communication doit donc rester accessible et ouvert, avec le moins de contraintes possible.

BOURSE ET SUPPORT DE LA FONDATION HÉRITAGE FAUNE DE 2000 À 2015

Bourses relève	1 100 000 \$
Bourses pour l'acquisition et l'aménagement d'habitats fauniques (AAHF)	475 000 \$
Projets fauniques des régionales	490 000 \$
Autres bourses	76 000 \$
Relocalisation, projets d'étude et bourses dindon sauvage	370 000 \$
Opération Renaissance du bar rayé	74 000 \$

Total en 16 ans

2 585 000 \$

L'investissement d'un dollar de notre Fondation agit comme levier et entraîne des investissements supplémentaires de cinq dollars en aménagement de la faune et autres activités fauniques; et tout cela au bénéfice des communautés.

Héritage faune jouent un rôle clé dans le secteur faunique en soutenant des associations et des projets menés de front par des bénévoles dévoués; et il en existe d'autres dans notre secteur.

À titre d'exemple, la Fondation de la faune du Québec intervient depuis 1987 dans toutes les régions de la province afin d'offrir du soutien financier et technique aux organismes qui réalisent des projets de conservation et de mise en valeur des milieux de vie de la faune. En 2014-2015, 6,5 millions de dollars ont été consacrés aux projets fauniques, dont 63 % sont issus des contributions des chasseurs, pêcheurs et trappeurs via la vente de permis.

La FédéCP en chiffres

L'assujettissement de notre organisation à la *Loi sur la transparence en matière de lobbyisme* aurait des répercussions sur l'implication de plus de 2000 personnes :

- 38 membres de trois conseils d'administration (FédéCP, Héritage faune et Sécurité nature)
- 140 membres des conseils d'administration de 14 FédéCP régionales
- 235 associations et organismes membres; dont 188 associations votantes qui regroupent 1325 membres de conseils d'administration
- 455 moniteurs bénévoles du PESCOF

Le rôle social des associations de chasse et de pêche au Québec

Au Québec, les associations de chasse et de pêche représentent la force vive du secteur faunique qui génère des retombées économiques importantes.

Grâce aux nombreux bénévoles impliqués, elles développent à l'échelle de la province des activités de chasse et/ou de pêche favorisant l'initiation et le recrutement de la relève (les jeunes, les femmes ou les non-initiés) et s'investissent dans la mise en place et l'élaboration de projets d'aménagement, d'acquisition ou de mise en valeur d'habitats fauniques dans une perspective cynégétique et halieutique. Les services qu'elles rendent ainsi à la société sont multiples : diminution des coûts de déprédation, sécurité routière accrue, diminution du nombre d'accidents et de décès, occupation dynamique et responsable du territoire, services écologiques, conservation d'une tradition culturelle ancestrale et patrimoniale, conservation de l'image touristique québécoise (nature, grands espaces, faune), etc. Les associations apportent un dynamisme inestimable à leur milieu.

Sans l'implication des bénévoles à ces différents niveaux, c'est tout un secteur qui menace de s'effondrer.

Position de la FédécP à l'égard du projet de loi n°56

L'assujettissement de la FédécP à l'éventuelle loi sur la transparence en matière de lobbying aurait un impact majeur sur le fonctionnement de notre organisation et du secteur faunique en général. La force vive de notre Fédération et de nos associations repose sur l'appui et la collaboration de milliers de bénévoles partout en province. L'aspect administratif que cette loi imposerait nuirait grandement à leur implication, à leur rétention et à leur recrutement, ce qui entraînerait de graves conséquences pour l'ensemble de notre secteur d'activité. Fait important à souligner, près de 72 % de nos bénévoles sont âgés de plus de 50 ans et ce sont eux qui sont impliqués le plus directement avec les différentes instances publiques. Les tâches administratives sont pour la majorité d'entre eux complexes et l'utilisation d'outils informatiques représente même un obstacle à leur implication.

Au Québec, les activités de prélèvement entraînent des retombées économiques de plus de 1,6 milliard de dollars annuellement et génèrent près de 14 000 emplois équivalents temps complet (selon l'étude sur les retombées économiques des activités de chasse, de pêche et de piégeage menée par Éco Ressources en 2012). La pêche contribue pour 1,1 milliard de dollars et la chasse pour 503 millions de dollars. Le secteur faune est en grande partie soutenu par des bénévoles qui œuvrent dans diverses associations sans que le gouvernement devrait déboursier des sommes importantes pour conserver une qualité d'intervention équivalente en matière d'éducation, de conservation et d'aménagement d'habitats fauniques, de promotion auprès de la relève, de contrôle de la déprédation, de contrôle des accidents routiers, etc. **En somme, sans le réseau actuellement en place d'associations de chasse et de pêche, la faune deviendrait une dépense pour l'État au lieu d'être un moteur économique important pour le Québec et ses régions.**

**RETOMBÉES ÉCONOMIQUES ET EMPLOIS ÉQUIVALENTS TEMPS COMPLET GÉNÉRÉS ANNUELLEMENT PAR RÉGION
(ÉCO RESSOURCES, 2012)**

	En millions \$	Emplois
Bas-St-Laurent	74	731
Saguenay-Lac-St-Jean	124	1 010
Capitale-Nationale	84	783
Mauricie	135	1 022
Estrie	75	575
Outaouais	158	1 009
Abitibi-Témiscamingue	125	925
Côte-Nord	92	824
Nord du Québec	88	622
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	42	408
Chaudière-Appalaches	83	573
Lanaudière	97	827
Laurentides	191	1 302
Montréal-Laval-Montérégie	190	2 715
Centre-du-Québec	48	344
	1 605	13 670

Dans la poursuite de notre mission, les communications auprès des titulaires de charges publiques sont **fréquentes** et **essentiels**. Elles nous permettent d'exercer notre rôle et de défendre les droits et les intérêts communs de nos membres et de porter leurs revendications auprès des instances décisionnelles. De plus, les membres bénévoles des conseils d'administration de la FédéCP et de ses filiales (178) ainsi que les nombreux membres des conseils d'administration des associations de chasseurs et de pêcheurs (1325) doivent constamment être en communication avec les décideurs; que ce soit pour l'obtention d'une lettre d'appui, la réalisation d'un projet d'aménagement faunique ou une demande de modification réglementaire, par exemple. Le besoin de travailler en étroite collaboration avec les titulaires de charge de la communauté est vital.

Au niveau local, par exemple, les bénévoles s'appuient régulièrement sur les structures et les services conçus pour faciliter la vie communautaire. Ainsi, sous les nouveaux règlements, les bénévoles devront s'inscrire en tant que lobbyistes pour pouvoir effectuer certaines demandes d'appui matériel ou financier auprès d'une municipalité.

Ce nouveau palier de difficultés sera particulièrement douloureux pour les associations qui s'investissent dans l'aménagement faunique, que ce soit le nettoyage de boisés ou de travaux dans les cours d'eau. Afin d'obtenir l'appui matériel ou financier de leur municipalité, elles devront désormais s'inscrire comme lobbyistes et tenir des registres de toutes leurs interventions. Les bénévoles ne sont pas prédisposés pour ces tâches administratives et par ce projet de loi, ils se sentent surveillé. Même au nom de la transparence, ces bénévoles choisiront de mettre leur temps ailleurs plutôt qu'à l'amélioration de leur milieu de vie et de leur communauté.

Nous sommes d'avis que le projet de loi n'améliore pas la transparence et ne permet pas de mieux encadrer le lobbyisme pour lequel il doit s'appliquer, soit le lobbyisme exercé pour des fins lucratives. Notre organisation, tout comme l'ensemble des organisations sans but lucratif œuvrant pour le secteur faune, ne peut être considérée comme une entité privée au même titre que les entreprises, pour la simple et bonne raison que nous ne travaillons pas par intérêt particulier ou pécuniaire, mais bien dans l'intérêt du public ainsi que celui de la faune et de ses habitats. Au Québec, les activités de chasse et de pêche concernent des centaines de milliers de personnes. En 2014, 543 000 permis de chasse et 765 000 permis de pêche ont été délivrés. La FédéCP et ses filiales oeuvrent à la mise en valeur et à la protection de la faune et de ses habitats au Québec. L'objectif de l'ensemble de nos actions et communications est de contribuer à la bonification du secteur faune, par l'amélioration de l'offre de services à la population et la promotion des comportements sécuritaires et responsables des usagers de la faune. **En aucun cas la FédéCP et les associations qu'elle représente ne travaillent dans le but de s'enrichir, mais bien dans l'objectif d'investir durablement dans le milieu faunique.**

La relève des chasseurs et pêcheurs plus importante que jamais : Qui va s'en occuper?

À la veille du ralentissement drastique des activités des baby-boomers qui est prévu pour 2019, mais qui se fait déjà de plus en plus sentir, les associations de chasse et de pêche au Québec remplissent un rôle de créateur de relève indispensable.

Dans le contexte social actuel, nous croyons que les efforts doivent être concentrés sur le développement de la relève dans les activités de prélèvement si nous voulons conserver les retombées économiques et sociales qu'elles engendrent. Malheureusement, l'application du projet de loi n°56 vient s'imposer comme un frein important à l'implication bénévole dans les associations.

À titre d'exemple :

La comparaison entre le nombre de participants formés depuis 2000 versus le nombre de permis de chasse vendus indique une tangente importante. Il faut former de plus en plus de relève pour maintenir un nombre de permis de chasse équivalent au cours des années. Depuis 2000, le nombre de relève formée a presque que doublé, mais le nombre de permis de chasse vendus a augmenté de seulement 10 %.

NOMBRE DE PARTICIPANTS À LA FORMATION ICAF VERSUS LE NOMBRE DE PERMIS DE CHASSE VENDUS

	ICAF	Permis de chasse
2000	10 696	480 869
2005	14 421	517 387
2010	16 199	537 722
2015	19 943	531 119

La situation est semblable au niveau de la pêche, où il est déjà constaté que les nouvelles générations n'auront pas la même assiduité de pratique ni les mêmes dispositions à dépenser pour ces activités qu'avaient les baby-boomers.

ÉVOLUTION DES VENTES DE PERMIS DE PÊCHE AU QUÉBEC

	Permis de pêche
2000	750 870
2005	718 753
2010	769 449
2015	727 818

La FédéCP; un canal de communication gouvernement-utilisateurs

Un avantage important de la présence de la FédéCP dans le paysage faunique et de sa structure régionale est que celle-ci permet au gouvernement de recevoir les commentaires et les suggestions de changements règlementaires émanant des citoyens chasseurs et pêcheurs de toutes les régions. Ces derniers profitent en effet de la structure de la FédéCP qui prévoit un cheminement par lequel une suggestion émanant d'un membre ou d'une association peut cheminer jusqu'au conseil d'administration provincial qui donnera, le cas échéant, mandat aux employés de la permanence de transmettre cette dernière à la direction concernée du MFFP.

De même, il arrive que des chasseurs ou des pêcheurs non-membres de la FédéCP, qui ont des réflexions intéressantes à formuler quant à la gestion de la faune, contactent la FédéCP pour faire cheminer leurs idées jusqu'au MFFP.

Par ailleurs, il arrive même que le MFFP lui-même conseille à des citoyens d'utiliser le cheminement prévu à la FédéCP pour que lui soient transmis des commentaires ou des propositions de modifications règlementaires. La FédéCP devient ainsi un guichet unique que les gens sont invités à utiliser pour communiquer avec le gouvernement. Par cette voie, la FédéCP reçoit les commentaires des gens, en fait l'analyse, puis dirige le dossier directement vers la direction concernée au sein du MFFP. Parfois, les suggestions des citoyens ont déjà été présentées dans le passé. À ce moment, ils sont informés de la situation et les décisions prises antérieurement leur sont expliquées.

De façon inverse, il est fréquent que le MFFP utilise le réseau de la FédéCP, ainsi que ceux des autres partenaires membres de la Table nationale de la faune, pour recueillir les commentaires de la communauté de chasseurs et de pêcheurs quant à certaines modifications règlementaires envisagées ou de l'élaboration de ses plans de gestion de la faune. À chaque plan de gestion de la faune, les échanges entre les représentants des utilisateurs et le gouvernement permettent à ce dernier d'accomplir son mandat de conservation tout en faisant les choix de gestion les plus avantageux pour les communautés.

Il est certain que si l'on embourbait tous les échanges qui se font entre le gouvernement et les chasseurs et les pêcheurs, et leurs représentants, de tâches administratives, on entraverait, sinon éliminerait les canaux de communication présentement si utiles au gouvernement pour la gestion de la faune. Rappelons que la structure de la FédéCP repose sur des bénévoles déjà peu enclins à compléter des tâches bureaucratiques. L'élaboration des plans de gestion deviendrait des chantiers sans fin, ralentis par la bureaucratie, et l'espoir des citoyens chasseurs et pêcheurs de pouvoir transmettre leurs suggestions au MFFP serait anéanti.

Tables faune nationale et régionales

Le mouvement bénévole a aussi un rôle important dans la gestion de la faune et des territoires fauniques du Québec. À un point tel que le gouvernement a jugé utile de prévoir, au sein de la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune, la constitution de la Table nationale de la faune et des Tables régionales de la faune chargées, respectivement, de conseiller le ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs et le secteur de la faune du MFFP sur tout sujet jugé opportun.

Ces tables comportent parmi leurs membres différents organismes, dont la FédéCP et les grands partenaires fauniques qui y représentent leurs secteurs d'activités respectifs :

Fédération des Trappeurs Gestionnaires du Québec

La Fédération des Trappeurs Gestionnaires du Québec (FTGQ), un organisme sans but lucratif, représente l'ensemble des trappeurs québécois. Elle est constituée de 14 associations régionales de trappeurs réparties sur l'ensemble de la province et regroupe plus de 3000 membres. Sa mission est de promouvoir le piégeage en tant qu'activité économique et professionnelle, d'en assurer la gestion, le développement ainsi que la perpétuation dans le respect de la faune et des habitats. La FTGQ est mandataire du gouvernement pour la formation des trappeurs et partenaire incontournable de ce dernier dans l'atteinte des objectifs de promotion des méthodes humanitaires de piégeage, de recherche et de développement techniques et scientifiques, ainsi que de la gestion, la protection et la conservation des animaux à fourrure. Son organisation comporte de nombreux bénévoles qui agissent en tant qu'administrateurs de la FTGQ et/ou administrateurs d'une association régionale ou d'un conseil local. De plus, d'autres membres sont impliqués bénévolement dans divers comités de travail tant au niveau fédéral, provincial ou régional. La perte du bénévolat dans cette organisation rendrait impossible la réalisation de sa mission et le partenariat qu'elle accomplit avec les divers paliers de gouvernement.

Fédération québécoise pour le saumon atlantique

La Fédération québécoise pour le saumon atlantique, dont le mandat général est de participer avec les gouvernements et les autres autorités et corporations, dans un contexte de partenariat, à l'élaboration des lois et règlements concernant le saumon atlantique et les plans de gestion de la ressource, au développement de la gestion par bassin, et aux autres orientations fondamentales. Il est extrêmement important de savoir que la majorité des organismes qui gèrent les rivières à saumon du Québec sont des organismes sans but lucratif délégués du MFFP et qui sont engagés à respecter diverses exigences de ce dernier, dont assurer la protection des rivières sous leur gestion à partir de leurs budgets d'opération.

Zecs Québec

On retrouve aussi, à la Table nationale de la faune et aux Tables régionales de la faune, des représentants de Zecs Québec, un organisme à but non lucratif qui regroupe les 63 organismes gestionnaires de zecs du Québec. Elle est la porte-parole officielle nommée par le gouvernement pour représenter les zecs de chasse, pêche et d'activités de plein air. Les zecs (zones d'exploitation contrôlée) sont des territoires de chasse, de pêche et de plein air que l'on retrouve dans la plupart des régions du Québec. Elles sont généralement situées sur les terres de l'état puis administrées par des organismes à but non lucratif. Elles sont chargées de l'aménagement, de l'exploitation et la conservation de la faune, et de faciliter l'accès aux territoires pour les usagers.

Général

Ensemble, les organismes membres des tables régionales de la faune et qui composent la Table nationale de la faune réalisent de nombreuses tâches au nom du gouvernement, au bénéfice de la collectivité. Nous craignons que cette structure actuelle, qui est parfaitement opérationnelle, ne soit sérieusement affaiblie si les membres de ces organismes devaient être obligés de s'inscrire comme lobbyistes. Les canaux de communication présentement utilisés par tous fonctionnent bien et répondent aux impératifs requis par le secteur de la faune, en termes d'efficacité et de rapidité d'adaptation.

Dans le cas des tables faunes régionales, la majorité des participants des OSBL qui y siègent ne sont pas des employés d'une permanence, ce sont en majorité des bénévoles qui souvent se partagent des responsabilités pour lesquelles ils se succèdent et se remplacent lors des rencontres. Tous les bénévoles porteurs de dossiers devraient s'inscrire en vertu de la nouvelle loi préalablement aux rencontres des Tables régionales et il en irait de même pour tout bénévole se présentant en tant qu'expert sur un dossier particulier. Il va de soi que l'inscription en tant que lobbyiste va décourager la plupart de ces personnes: elles viennent pour témoigner ou pour discuter d'une cause, d'un dossier qui leur tient à cœur. Au lieu de louer leur implication et leur participation, on leur exige de s'inscrire dans un registre où ils sont identifiés comme porte-paroles d'une organisation (alors que c'est une cause qui les intéresse, et ils ne sont peut-être pas prêts à adhérer ou à défendre toutes les positions de cette organisation) et

doivent faire état de leurs intérêts personnels. Rien que pour dissiper le climat de méfiance et pour les rassurer sur les implications légales de leur geste, il faudra désormais générer de nouveaux efforts qui seraient bien mieux employés à faire avancer la cause ou le dossier qui mérite d'être présenté devant la Table faune régionale. Même au niveau de la permanence de certaines organisations, cette loi représenterait du temps précieux non investi dans le secteur et dilué dans de la bureaucratie.

Surcharge administrative et sanctions applicables

L'assujettissement des OSBL à la loi risque de paralyser la FédéCP ainsi que les autres organismes à vocation faunique dans leurs activités quotidiennes auprès de leurs membres et partenaires en raison d'une surcharge administrative et cela au détriment de la réalisation de projets et de l'implication active des bénévoles. Les obligations entraînées par l'assujettissement sont énormes et complexes : chaque personne qui exerce une activité de lobbying doit faire une déclaration en 13 points au registre des lobbyistes pour **chacun de ses mandats** (art. 17), en plus de produire un bilan trimestriel des activités effectuées pour l'ensemble de ses mandats (art. 22).

Une telle obligation est incompatible avec notre réalité, puisque ce sont des **centaines de bénévoles** qui travaillent sur de **nombreux dossiers** en lien avec différents organismes et fonctionnaires municipaux, provinciaux ou fédéraux. Il est inconcevable pour notre organisation d'exiger de la permanence et de nos bénévoles une telle charge administrative, d'autant plus qu'ils s'exposeraient personnellement à des amendes et des sanctions dans le cadre de leur implication volontaire. L'ampleur du travail administratif et des sanctions applicables décourageraient bien des bénévoles à siéger au conseil d'administration de notre organisation ou des associations et les décourageraient également de s'y impliquer. Une grande proportion de nos bénévoles n'a pas d'accès à des outils informatiques et en est très peu familier. L'expérience de notre organisation dans le soutien aux associations et leurs bénévoles nous a démontré que la rédaction de rapports et autres formulaires administratifs constitue un obstacle et une démotivation pour eux. Cette modification à la loi constituerait également un frein à l'embauche de personnel, qui serait également passible de sanctions en cas de manquement à cette loi.

De plus, les OSBL seront ultimement tenus responsables en cas de manquement à la Loi par leur personnel et de leurs bénévoles. Vu le très grand nombre de personnes concernées par cette loi dans notre organisation (plus d'une centaine), il est impossible de penser qu'un suivi adéquat pourra être effectué auprès de chacun d'eux.

Le temps qui serait consacré à remplir les exigences, à transmettre l'information ou à superviser nos bénévoles dans leurs actions et communications représente un temps précieux qui nous éloignera de l'accomplissement de la mission qui nous est confiée par nos membres; il en est de même pour la permanence que certains organismes ont.

Notre organisation a également des préoccupations quant à savoir combien l'application de cette loi coûtera à l'État? Pour assurer le suivi des nombreuses inscriptions au registre des lobbyistes ainsi que pour l'analyse des rapports exigés, le gouvernement devra déployer des ressources humaines et financières importantes. Cela nous semble injustifié, surtout dans un contexte où plusieurs secteurs subissent des coupures budgétaires handicapantes.

Conclusion et recommandations

À la lumière de notre analyse du projet de loi n°56 et des conséquences qu'il aurait sur notre groupe ainsi que sur l'ensemble des OSBL, nous désirons soulever les points suivants :

- L'assujettissement des OSBL à la Loi sur la transparence en matière de lobbying est le plus grand danger auquel notre secteur fait face. La démobilisation des bénévoles qu'il engendrerait ébranlerait les actions bénéfiques des associations en région et freinerait de ce fait le dynamisme et la vitalité du secteur faunique et les retombées économiques qu'il génère;
- Ce projet de loi limite l'exercice du droit d'association et de la citoyenneté et nuit à la démocratie en s'attaquant aux mauvaises cibles, soit les organismes qui travaillent dans l'intérêt du public et non ceux qui sont à la recherche de profit.

Conséquemment, nous demandons à ce que le secteur faune ne soit pas touché par ce projet de loi. Comme démontré dans ce mémoire, les OSBL de ce secteur ne peuvent d'aucune manière être considérés comme « lobbyistes » alors qu'elles travaillent, dans l'intérêt de la population et du gouvernement, à la mise en valeur et à la protection de la faune et de ses habitats au Québec. Les centaines d'associations de chasse et de pêche qui œuvrent grâce à des milliers de bénévoles au Québec poursuivent un but commun, soit d'assurer le développement durable des activités de chasse et de pêche au Québec, tout en misant sur le renouvellement de la relève. Ils assurent la continuité du développement et du rayonnement du secteur faunique, ainsi que des retombées économiques significatives dans l'économie du Québec. Les associations sont une richesse pour notre secteur et pour notre province et sans l'implication des bénévoles, la faune risque de se transformer en dépense pour l'État, car aucune autre structure actuelle ne pourrait pallier à tout le travail accompli par celles-ci sur le terrain, partout en région.